

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Ariane Briand

<https://www.cadre21.org/membres/82e61e72db7dd7ff90c1323c>

Date d'obtention : 2021-05-14 14:51:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Un encadrement d'intervention uniformisé

Prise en charge rapide des intervenants de l'école secondaire ayant reçu la formation SEXTO

Limitation des images et vidéos intimes

Une trousse avec des étapes à suivre

confiscation des cellulaires si nous avons des motifs de croire que la personne détient des photos et vidéos à caractère sexuel (pornographique).

Ne jamais regarder les photos et vidéos

Accompagnement de l'élève victime avec empathie, bienveillance et confiance

Respect de la victime

Le rôle de chacun dans la démarche (intervenants, policier et DPCP)
aspects légaux

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Suivre un protocole et des étapes claires

Baliser mon intervention

connaître mon rôle

ne JAMAIS regarder photos et vidéos, confisquer les appareils électroniques si nous avons des motifs de croire que la personne détient des photos et vidéos à caractère sexuel (pornographique).

Ne pas remplir la grille d'évaluation avec le jeune investigateur si j'estime être en présence d'un acte malveillant. Appeler les policiers et confisquer cellulaire.

Quoi aller chercher comme information à l'aide de la grille d'évaluation

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

poser les questions de questionnaire, ne pas débordé vers d'autres questions qui pourrait nuire (je en suis pas policière)

Confisquer immédiatement cellulaire si nous avons des motifs de croire que la personne détient des photos et vidéos à caractère sexuel (pornographique).

Si un policier me demande après lui avoir remis la grille d'autres informations, je ne peux pas.

Même si la personne avait choisi et était consentante au partage de photo cela est considéré comme production de pornographie juvénile, donc procédure sexto.

Rapidité d'intervention